



COMMUNIQUE DE PRESSE

CARCEPT-Prévoyance, institution de prévoyance de D&O, désignée pour assurer la complémentaire santé du transport routier de marchandises

Paris, le 15 février 2012

Le 8 février 2012, les partenaires sociaux ont désigné CARCEPT-Prévoyance, Institution de prévoyance membre de D&O, pour assurer le régime complémentaire « frais de santé » dans les entreprises du secteur du transport routier de marchandises et de ses activités auxiliaires qui emploie 450 000 salariés.

Cette désignation intervient à l'issue d'un appel d'offres inscrit dans l'accord signé par les partenaires sociaux, le 6 décembre 2011 et salué par Thierry Mariani, Ministre chargé des Transports, lors des 2^{èmes} Assises de la Protection sociale du Transport et de la Logistique, organisées par Carcept Prev, les 7 et 8 décembre derniers.

Les partenaires sociaux, en signant l'accord du 6 décembre « portant création d'une obligation conventionnelle d'un socle minimal de protection santé dans les entreprises du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires du transport », ont souhaité renforcer la protection sociale des salariés de ce secteur, dans un contexte d'accroissement des dépenses de santé, de désengagement progressif du régime de base de la Sécurité sociale et d'évolution des frais restant à la charge des familles. Cette avancée sociale contribue aussi à la valorisation des métiers de ce secteur.

Pour mieux répondre aux besoins, ce régime conventionnel est complété par des options facultatives permettant aux salariés de renforcer leurs garanties (meilleur remboursement des frais d'ostéopathie, par exemple) ou de faire adhérer leur famille. L'offre CARCEPT-Prévoyance comporte de nombreuses spécificités : une assistance complète adaptée aux professionnels de la route (soutien psychologique pour les victimes d'un accident ou d'une agression, plateforme de conseils pour concilier les impératifs de vigilance du métier et certains traitements médicaux) ; un régime « d'accueil » individuel et facultatif, destiné aux salariés ayant moins de 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise ; en cas de décès du salarié, les garanties sont maintenues au profit de la veuve (ou veuf) et des enfants, sans contrepartie de cotisations pendant 6 mois. Il est aussi possible de recourir à un réseau de soins afin de faire analyser les devis en « optique » et en « dentaire ».

Afin d'offrir une gestion administrative performante, CARCEPT-Prévoyance a choisi de retenir comme partenaire la Fédération Mutualiste Interdépartementale de la Région Parisienne (FMP). Les salariés pourront ainsi bénéficier d'accords de tiers-payants étendus, de facilités de gestion par internet ainsi que de nombreux centres de soins de son réseau mutualiste.

Les garanties retenues par les partenaires sociaux pour le socle de base sont financées par une cotisation de 1 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit environ 30 € par mois en 2012, dont la moitié au minimum doit être prise en charge par l'employeur. L'accord est assorti d'un engagement de maintien de ce tarif pendant les trois premières années, à législation fiscale et sociale inchangée.

L'accord entrera en vigueur le premier jour du sixième mois suivant son extension et au plus tard le 1^{er} janvier 2013.



A propos de D&O. Groupe paritaire de protection sociale complémentaire interprofessionnel à but non lucratif, D&O couvre en retraite, santé, prévoyance, services à la personne, les salariés du transport et une grande partie de ceux des secteurs de la banque, de la pharmacie, de l'expertise comptable et des bureaux d'études techniques, entre autres. Il emploie 900 collaborateurs, compte 193 000 entreprises adhérentes, couvre 1 250 000 salariés cotisants et 556 000 retraités et encaisse 2,5 milliards de cotisations. D&O est certifié ISO 9001 pour l'ensemble de ses métiers et de ses sites et a reçu le Label Diversité de l'Afnor. Pour plus d'informations : www.groupe-do.fr. Les conseils d'administration des groupes MORNAY et D&O ont entériné leur projet de rapprochement, les 4 et 5 octobre 2011. Au sein de ce futur ensemble interprofessionnel, la marque Carcept Prev regroupe des institutions de protection sociale du transport (CARCEPT-Prévoyance, IPRIAC, FONGECFA, AGECEFA). Pour plus d'informations : www.carcept-prev.fr

Contact presse D&O : Sandrine Lemoine
Tél. : 01 80 60 54 38 Portable : 06 32 23 46 10
E-mail : sandrine.lemoine@groupe-do.fr